Les pastilles DLC

Face à certains objets, nous n'arrivons pas à trancher entre « garder » et « s'en séparer ». Dans *Ciao bazar* (Le Courrier du livre), Thomas Siceaux suggère de s'en remettre à des pastilles : *« Comme pour les dates de péremption sur un produit de consommation courante – la DLC (date limite de consommation) – vous allez donner à ces objets une date jugée limite qui, une fois dépassée, annoncera la sortie définitive de cet objet qualifié d'inutile pour vous. »* Vous avez utilisé l'objet avant la DLC ? Vous retirez la pastille, il reste à la maison. Il est toujours là alors que la DLC indiquée est dépassée ? Il s'en va. Efficace et sans regret.